

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Modification proposée au Schéma d'aménagement
et de développement de l'agglomération de Montréal –
projet d'aménagement de la Plage de l'Est**

À sa séance du 22 juin 2016, le conseil d'agglomération a adopté le projet de règlement numéro P-RCG 14-029-1 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029). Ce projet de règlement a une portée ponctuelle sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

En résumé, ce projet de règlement vise à **permettre de déroger aux dispositions relatives à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la plage de l'Est**, situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, entre les 94^e et 96^e avenues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488).

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

À l'assemblée publique le 21 septembre 2016, la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal expliquera les modifications proposées et, le cas échéant, ses effets sur la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement. Les commissaires invitent tant les citoyens que les représentants d'organismes à participer à cette séance publique qui se déroulera comme suit :

HEURE 19 h

DATE Le mercredi 21 septembre 2016 – Présentation d'un projet de règlement et période de questions et de commentaires du public

LIEU Hôtel de ville, salle du conseil, 275, rue Notre-Dame Est / Métro Champ-de-Mars
stm.info

DOCUMENTATION

La documentation afférente comprend notamment le projet de règlement, le document d'accompagnement indiquant la nature des modifications que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles devra apporter à sa réglementation d'urbanisme pour se conformer au Schéma modifié ainsi que la résolution par laquelle il a été adopté. Cette documentation est disponible pour consultation aux bureaux Accès Montréal, aux bureaux d'arrondissement et hôtels de ville, au Service du greffe et à l'adresse ville.montreal.qc.ca/commissions

ACCESSIBILITÉ À L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'hôtel de ville de Montréal par la porte du côté est (510, rue Gosford). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives peut être offert sur demande cinq jours à l'avance, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Les citoyens ainsi que les représentants d'organismes qui désirent intervenir à la période de questions et de commentaires du public sont priés de s'inscrire 30 minutes avant le début de la séance ou de communiquer dès maintenant avec le Service du greffe. Veuillez prendre note qu'aucune inscription n'est requise pour assister à l'assemblée publique. Seules les personnes désirant prendre la parole sont invitées à s'inscrire.

RENSEIGNEMENTS : Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-3000
commissions@ville.montreal.qc.ca
@Comm_MTL